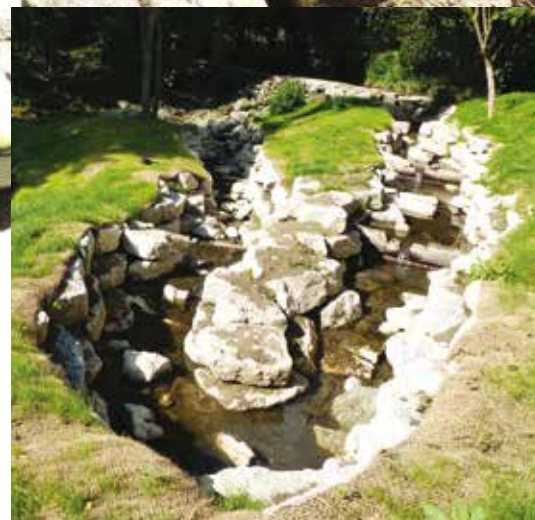


La rivière Garon contourne les obstacles



Pour contourner le seuil alimentant un ancien moulin, un bras de rivière artificielle a été aménagé sur la commune de Messimy.

Le territoire du bassin versant du Garon, C'EST CHEZ VOUS !

www.contratderivieredugaron.fr

edito

Vedette d'un web documentaire



Orage, crue... l'eau demeure une actrice capricieuse. Comédienne talentueuse, elle joue sur la corde de nos émotions : bien être le temps d'une baignade, stress

lors d'une inondation. Avec elle, pas de concession, c'est toujours pour le pire et pour le meilleur.

L'eau fera toujours couler beaucoup d'encre. Le SMAGGA a décidé de lui offrir la vedette dans un web documentaire (lire page 3). Le scénario portera sur la crue de décembre 2003 et s'inscrira dans une série en plusieurs épisodes intitulée «Ça n'arrive pas qu'aux autres».

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Sur les 130 km de cours d'eau du bassin versant du Garon, il existe une soixantaine d'obstacles cloisonnant la rivière et nuisant à sa santé. A l'amont, ils provoquent un envasement du cours d'eau, entraînant son réchauffement et pouvant, lorsque sa température flirte avec les 25 degrés, causer une forte mortalité piscicole. A l'aval, ces seuils creusent le lit de la rivière, fragilisent les berges et empêchent la migration des poissons vers les zones de reproduction situées à l'amont où les températures sont les plus fraîches.

Pour éviter d'en arriver là, il est indispensable de restaurer la continuité piscicole sur le Garon et ses affluents. Entre 2014 et 2018, 16 seuils jugés infranchissables auront été aménagés.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du 2nd Contrat de rivière du Garon (2013/2018) afin de répondre aux objectifs réglementaires fixés par l'Europe, imposant à la France d'atteindre d'ici 2021 ou 2027 - selon l'état de dégradation des milieux - le bon état des eaux superficielles et souterraines. Or, l'atteinte de ce bon état passe par la libre circulation des espèces et des sédiments sur les rivières du bassin versant du Garon.

Parmi ces 16 seuils, celui de la Triandine à Messimy revêt un caractère atypique. Si dans la plupart des cas, la solution technique consiste à supprimer l'ouvrage,

sur le site messimois, la présence du canal alimentant la roue du moulin du restaurant « Le Petit Meunier » a nécessité une solution alternative. C'est donc un ouvrage de contournement d'une quarantaine de mètres, constitué de micro seuils d'une dizaine de centimètres de haut permettant de rattraper un dénivelé de deux mètres, qui a été réalisé en juin 2017. La rivière artificielle a permis de restaurer la franchissabilité piscicole pour la truite fario et les autres espèces présentes (loche, goujon, chevesne, vairon), reconnectant ainsi un linéaire important de rivières entre la moyenne vallée du Garon et les têtes de bassin, sans pour autant modifier le fonctionnement hydraulique du site. ■

Coût des travaux : 43 000 € TTC

Financements : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - SMAGGA

Sortir, jouer, apprendre...

Le SMAGGA met ses outils d'exposition à la disposition des communes, médiathèques, écoles... afin de proposer à leurs habitants de partir à la découverte de notre patrimoine naturel.

Saint-Genis-Laval. Dans le cadre des journées du patrimoine, qui se dérouleront les 16 et 17 septembre, la ville accueillera la maquette du territoire ainsi que 14 panneaux thématique sur la faune et la flore du bassin versant du Garon. Les plus jeunes pourront se mesurer au génie du Garon en jouant à « La légende du Garon » sur les tablettes mises à la disposition du public par le SMAGGA.

Rendez-vous dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville samedi 16 septembre de 9 heures à midi.

Brignais. Du 18 au 24 septembre, ce sera au tour de la médiathèque du Briscope d'accueillir ces mêmes outils.

Samedi 23 septembre (en matinée), une association naturaliste vous contera la richesse de la flore spontanée poussant sur la commune. Inscriptions et renseignements auprès de la médiathèque au 04 78 05 37 03 - mediatheque@mairie-brignais.fr

Messimy. L'exposition rejoindra ensuite les jardins familiaux du Chateau du 25 septembre au 2 octobre.

Une association naturaliste prodiguera des conseils pour attirer au jardin les ennemis naturels des ravageurs.

Inscriptions et renseignements auprès de la mairie au 04 78 45 15 17 - mairie@mairie-messimy.fr.



Rendez-vous à l'hôtel de ville de Saint-Genis-Laval et au Briscope de Brignais pour jouer gratuitement à « La légende du Garon ».



En bref

Accès au barrage de Thurins

Sur la route menant au barrage de Thurins, le SMAGGA et la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) ont procédé en juin au remplacement de 2 buses placées sous la voirie par un dalot en béton d'une longueur de 14 mètres. D'une dimension de 2 x 1,5 mètres, le nouvel ouvrage permet désormais de limiter la formation d'embâcles (accumulation de matériaux apportés par l'eau obstruant le lit de la rivière) qui, en période de crues, causaient des inondations sur le secteur et provoquaient l'érosion de cette voirie donnant accès au plan d'eau fréquenté par les promeneurs et les pêcheurs.

Coût du chantier : 63 656 € TTC
Financement :
20 % Département du Rhône
40 % SMAGGA - 40 % CCVL



Vidanger votre piscine sans danger

Les réseaux d'eaux pluviales étant reliés au milieu naturel (rivières, mares, noues...) il est dangereux d'y vidanger vos eaux de piscine, sous peine de provoquer de graves pollutions.

Pour vidanger votre piscine dans les règles de l'art, vous devez vous référer au règlement d'assainissement établi par le syndicat intercommunal dont vous dépendez (SYSEG, SIAHVY, SIAHVG, Communauté de communes des Monts du Lyonnais ou Grand Lyon).



Pour neutraliser l'effet du chlore, un délai de 21 jours est recommandé avant toute vidange de piscine.

Si vous êtes équipé d'un assainissement autonome, l'eau de votre bassin pourra être épandue sur votre parcelle - là encore après un délai de 21 jours sans traitement - en veillant à ne pas inonder votre voisinage.

Enfin, si votre terrain est trop petit, imperméable ou que l'eau de votre bassin est iodée, vous pouvez faire appel à un vidangeur professionnel.

Mieux nous connaître

Le rapport d'activité 2016 du SMAGGA est disponible. Rendez-vous à la rubrique téléchargements de notre site internet www.contratderivieredugaron.fr





Lutter contre les pesticides et tolérer les herbes folles

Pour atteindre les objectifs fixés par la charte « zéro-pesticide dans nos villes et villages » et respecter la loi Labbé interdisant l'utilisation de pesticides dans les lieux publics, 14 communes du bassin versant du Garon ont participé à la commande groupée de matériel alternatif au désherbage chimique organisée fin mai par le SMAGGA. Les communes qui ont choisi d'investir dans ces nouvelles techniques d'entretien ont pu bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est important que la population comprenne que ces choix politiques et ces évolutions réglementaires induisent des modifications de pratiques d'entretien des espaces publics. Rappelons également qu'une herbe folle sur un trottoir est moins nocive qu'une pulvérisation de pesticide !



Une magnifique fresque sur le thème des oiseaux de nos cours d'eau réalisée par la classe de CM1 de Cécile Jeanjean de l'école Gabriel Péri à Givors.

Artistes en herbe

Grâce au programme 2016/2017 d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA, 48 classes de CE2, CM1, CM2 et 5 centres de loisirs - soit au total 1 182 enfants - ont pu bénéficier de 212 demi-journées de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau. Bonne nouvelle, ce programme est reconduit en 2017/2018.

Visite d'ouvrages

Afin de bénéficier de l'expérience de collectivités ayant fait le choix d'investir dans des ouvrages de ralentissement dynamique des crues, les élus du SMAGGA, accompagnés d'associations de riverains, se sont rendus à Sorbiers dans la Loire et à Saint-Romain-de-Popey dans le Rhône.

Même si chaque rivière a son propre fonctionnement et chaque site retenu ses propres caractéristiques, ces visites ont permis aux élus d'échanger, de partager, de s'enrichir d'expériences menées par d'autres collectivités, et de se faire un avis sur la faisabilité de ces ouvrages et de leur intégration dans le paysage.



D'une hauteur de 16,7 mètres sur 180 mètres de longueur, l'ouvrage de Sorbiers a une capacité de stockage de près de 400 000 m³.



Un web documentaire sur la crue de décembre 2003

La crue de 2003 est encore dans toutes les mémoires des 2 000 habitants impactés par la brusque montée des eaux du Garon et du Mornantet dans la nuit du 2 au 3 décembre.

Pour garder une trace de cet événement climatique majeur et assurer une information préventive auprès de la population, le SMAGGA a fait appel à l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMA) pour la réalisation d'un film documentaire d'environ 12 minutes, s'inscrivant dans une série sur l'histoire des crues en Rhône-Alpes intitulée « Ça n'arrive pas qu'aux autres ».

Construit à partir d'une quinzaine de témoignages et d'images d'archives, il permettra d'entretenir la culture du risque et le devoir de mémoire auprès de la population du bassin versant du Garon.

Sa diffusion sur les sites internet www.contratderivieredugaron.fr et www.risques.tv (rubrique « Ça n'arrive pas qu'aux autres ») est prévue fin 2017.

Déjà maire de Thurins lors de la crue de décembre 2003, Roger Vivert a apporté son témoignage en rappelant que les précipitations exceptionnelles étaient à l'origine de cette crue, et non pas l'ouverture de la vanne du barrage - ou encore le débit de sa surverse - comme on l'entend à tort encore trop souvent.





Un puits perdu - ou puits d'infiltration - est l'une des solutions techniques préconisées pour garantir une infiltration efficace des eaux pluviales. Cet aménagement peut s'effectuer pendant la phase de construction d'une habitation, ou plus tard lors d'un agrandissement.

Eaux pluviales, la solution c'est l'infiltration



Disponible à l'accueil de votre mairie, au SYSEG et au SMAGGA ou en téléchargement sur le www.contratderivieredugaron.fr ce guide vous informe sur :

- le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- les solutions pour gérer vos eaux pluviales,
- et bien plus encore...

Lors de la construction d'une habitation, ou de son extension, les questions liées au transport des eaux usées et des eaux pluviales se posent très vite. Pour y répondre, le SYSEG - syndicat intercommunal en charge de l'assainissement et des eaux pluviales - et le SMAGGA se sont associés pour éditer un guide à destination des particuliers pour les aider à gérer ces flux et leur proposer des solutions.

Depuis environ 150 ans, le transport des eaux pluviales et des eaux usées s'effectue majoritairement par des tuyaux. Si pour les eaux usées, la technique reste inchangée, ce n'est plus le cas pour les eaux pluviales. Pour éviter la saturation des canalisations par temps de pluie, et donc les risques d'inondation et de pollution, la

réglementation exige désormais d'infiltrer les eaux de pluie à l'échelle de la parcelle. Quelle que soit la nature du sol, il existe toujours une solution (jardin de pluie, puits d'infiltration, noue...).

Favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle plutôt que leur collecte et leur transport dans des tuyaux présente de réels enjeux. Jugez plutôt :

- réduction des volumes d'eau à traiter à la station d'épuration lorsque les eaux pluviales sont collectées dans un réseau unitaire avec les eaux usées,
- limitation des ruissellements pouvant aggraver les inondations,
- alimentation de la nappe phréatique du Garon alimentant 90 000 personnes en eau potable. ■

Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent
Rédaction : SMAGGA
Photos : SMAGGA sauf mention
Illustration page 4 : Coralie Fouquet/Atelier chose
Impression : Option Impression
1, rue de la Manufacture Baverey 69540 Irigny
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : smagga@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



1 bassin versant, 25 communes - Brignais / Brindas / Chabanière / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny / Mornant / Orliénas / Rontalon / S'-Andéol-le-Château / S'-Catherine / S'-Genis-Laval / S'-Laurent-d'Agnay / S'-Martin-en-Haut / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron